



# Conseil économique et social

Distr. générale  
11 janvier 2013  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

### Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

#### Soixante-neuvième session

Genève, 8-11 avril 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session<sup>1,2</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 8 avril 2013, à 9 h 30,  
et s'achèvera le jeudi 11 avril 2013, à 17 h 30

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/greage.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/greage.html)). À titre exceptionnel, les documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([gre@unece.org](mailto:gre@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique à M<sup>me</sup> Boudol ([benedicte.boudol@unece.org](mailto:benedicte.boudol@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 74323). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site: [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).

## I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux.
3. Règlement n° 37 (Lampes à incandescence).
4. Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse):
  - a) Proposition d'amendements aux séries 04, 05 et 06 d'amendements;
  - b) Proposition d'amendements à la série 06 d'amendements;
  - c) Autres amendements au Règlement n° 48.
5. Amendements collectifs:
  - a) Simplification des marques d'homologation;
  - b) Phénomènes de lumière parasite et de dégradation des couleurs dans les dispositifs de signalisation et de marquage;
  - c) Règlements n<sup>os</sup> 4, 6, 7, 23, 38, 50, 77, 87, 91 et 119;
  - d) Règlements n<sup>os</sup> 3, 4, 6, 7, 19, 23, 38, 65, 69, 70, 77, 87, 91, 98, 112, 113 et 119;
  - e) Règlements n<sup>os</sup> 19, 48 et 98;
  - f) Règlements n<sup>os</sup> 5 et 31;
  - g) Règlements n<sup>os</sup> 48 et 112;
  - h) Règlements n<sup>os</sup> 98, 112 et 123;
  - i) Règlements n<sup>os</sup> 6, 7, 19, 23, 38, 87 et 91;
  - j) Règlements n<sup>os</sup> 6 et 48;
  - k) Règlements n<sup>os</sup> 38 et 87.
6. Projet de document de référence horizontale sur les dispositifs de signalisation lumineuse.
7. Règlement n° 4 (Dispositif d'éclairage de la plaque arrière d'immatriculation).
8. Règlement n° 6 (Feux indicateurs de direction).
9. Règlement n° 7 (Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement).
10. Règlement n° 10 (Compatibilité électromagnétique).
11. Règlement n° 23 (Feux de marche arrière).
12. Règlement n° 27 (Triangles de présignalisation).
13. Règlement n° 65 (Feux spéciaux d'avertissement).
14. Règlement n° 86 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles).
15. Visibilité des motocycles.

16. Questions diverses:
  - a) Amendements à la Convention sur la circulation routière (Vienne, 1968);
  - b) Systèmes de transport intelligents (STI);
  - c) Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020;
  - d) Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA);
  - e) Accord de 1997;
  - f) Questions diverses.
17. Orientation des travaux futurs du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse:
  - a) Tâches du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse;
  - b) Avancement des travaux des équipes spéciales relevant du Groupe de travail «Bruxelles 1952».
18. Élection du Vice-Président.

## II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant le début de la session du GRE sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/1/Add.1.

---